

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE
PRÉFET DE SEINE-SAINT-DENIS

Torcy, le 18 DEC. 2017

COMPTE RENDU

Objet	Commission de suivi de site du Fort de Vaujours
Date et lieu	Le mercredi 29 novembre 2017 à 14h00 – sous-préfecture de Torcy
Participants	<p>M. Patrick LAPOUZE, sous-préfet du Raincy M. Gérard BRANLY, sous-préfet de Torcy M. Rodrigue KOKOUENDO, député de la 7^{ème} circonscription de Seine-et-Marne M. Stéphane TESTÉ, député de la 12^{ème} circonscription de Seine-saint-Denis Mme Claudine THOMAS, sénatrice de Seine-et-Marne Mme Annie DELMONT-KOROPOULIS, sénatrice de Seine-saint-Denis M. Gilbert ROGER, sénateur de Seine-Saint-Denis Mme Dominique DELLAC, conseillère départementale de Seine-Saint-Denis M. Pierre LAPORTE, conseiller départemental de Seine-Saint-Denis M. Dominique BAILLY, maire de Vaujours M. Jean-Luc SANSON, attaché parlementaire de M. Kokouendo, député de Seine-et-Marne M. Bastien POUBEAU, chef de la division de Paris ASN M. Vincent BOGARD, division de Paris ASN Madame Elise CHAPPAZ, inspectrice de la radioprotection, ASN Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité départementale DRIEE 77 Mme Nadine CHAMBOUDON, DRIEE 77 Madame DEGHAN, ARS Seine-et-Marne M. Antonin POTELON, ARS Seine-et-Marne M. Cédric LAPERTEAUX, délégué départemental ARS Seine-saint-Denis M. Olivier ROUSSELLE, chef du pôle territoire, DRIAF Mme Magali BIGOURIE, adjointe au chef de section Laboratoire Eaux et sols, Laboratoire central de la préfecture de police Mme Nelly DANINTHE, chargée d'études, Conseil Départemental Seine-et-Marne M. Franck BRACHET, DGA adjoint, Cté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne M. Frédéric PARIS, conseiller technique, Cté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne M. Jean-Luc MARCHAND, directeur industriel Placoplatre M. Gilles BOUCHET, responsable développement des carrières Placoplatre M. Eric ROYER, chef de projet Bois de Guizy Mme Sophie MAMBRINI, responsable environnement des sites carrières Placoplatre M. Eric FLAMAND, conseiller de Placoplatre M. Nicolas MISDARIIS, référent radioprotection Placoplatre M. Ludovic LE NOST, secrétaire CHSCT Placoplatre M. Dominique HAMEL, Placoplatre M. Jamel KOTBI, CHSCT Placoplatre M. Sylvain MAZUEL, GINGER NUDEC M. Jean-Pierre DEGRANGE, RP Consult M. Bruno CHAREYRON, CRIIRAD Mme Mireille LOPEZ, association France Nature Environnement 77 M. Francis REDON, association Nature Environnement 93 M. François COCHAIN, association du Mouvement National de Lutte pour l'Environnement M. Gregory JURADO, association ADEBF M. Roger BONNET, association Les amis de la terre et de la Dhuis M. Pierre-Jacques KALKOTOURIAN, association ADEBF M. Alain CHANU, association Effort de Vaujours</p>

	<p>M. Gérard MUNAUT, association Coubron Environnement Mme Chloé HENRY, sous-préfecture du Raincy Mme Magali BARBIER, sous-préfecture de Torcy M. Grégory MESBAH, sous-préfecture de Torcy Mme Christine CROISSET, sous-préfecture de Torcy</p>
Excusés	<p>M. Xavier VANDERBISE, conseiller départemental et maire de Courtry M. Bengali GASSAMA, bureau de l'environnement, préfecture de Seine-Saint-Denis M. Paul MIGUEL, président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne Mme Isabelle GRIFFE, DRIEA 93 M. Eddy KINDT, association Forêt en Aulnoye</p>

Le présent compte rendu est accompagné des présentations diffusées en séance

Les sous-préfets ouvrent la séance par la présentation de l'ordre du jour et invitent l'assemblée à d'éventuels propos liminaires.

La conseillère départementale de Seine-Saint-Denis souhaite informer les membres de la CSS de son courriel du 3 novembre 2017 adressé aux préfets, par lequel elle conteste le choix des sénateurs nommés dans la commission, suite aux élections de septembre 2017, au motif du défaut de représentativité proportionnelle de l'ensemble des nuances politiques.

Les sous-préfets rappellent, d'une part, que la création de cette CSS est une décision volontaire des préfets traduisant le souhait de transparence de l'État au-delà du cadre réglementaire, et d'autre part, que les sénateurs ne sont normalement pas membres des CSS et que leur nomination illustre également cette volonté d'élargir l'information à l'ensemble des acteurs intéressés.

Les sous-préfets concèdent que la représentativité de l'ensemble des nuances politiques des sénateurs nouvellement élus n'est pas parfaitement proportionnelle, mais constatent néanmoins que plusieurs sensibilités politiques sont représentées parmi les sénateurs désignés. Ils précisent enfin que la nomination de ces sénateurs s'est fondée sur un critère essentiellement géographique, c'est-à-dire sur une logique de proximité des attaches initiales de ces élus avec le site du Fort de Vaujours.

Les sous-préfets confirment donc que la composition actuelle de la CSS, induite des dernières élections sénatoriales, sera maintenue en l'état.

Placoplatre présente le bilan du suivi environnemental et les compléments de l'expertise hydrogéologique, dont il ressort notamment une prescription quant à l'ajout d'une source complémentaire à surveiller au sud du fort. Il précise que trois piézomètres ont été installés dans la nappe de Brie, qu'une campagne d'analyse est en cours et que de nouveaux prélèvements vont être réalisés.

Le Laboratoire central de la préfecture de police indique avoir étudié 24 rapports de contrôle des eaux, dont les conclusions tendent à démontrer que le suivi réalisé par Placoplatre est conséquent et rigoureux. Le Laboratoire de la préfecture de Police n'a à ce jour pas mis en évidence d'impact de l'activité de Placoplatre sur la qualité des eaux, depuis décembre 2015.

Le Laboratoire central de la préfecture de police indique néanmoins avoir formulé des recommandations sur les délais de transports des échantillons d'eau à analyser et sur la liste des composés à contrôler. Les actions correctives sont en cours de réalisation par Placoplatre. Par ailleurs, la réalisation d'analyses de prélèvements d'eaux en doublon par le Laboratoire central et le laboratoire d'analyse de Placoplatre est en cours de programmation.

Sur demande des associations, Placoplatre indique la possibilité de diffuser les résultats des analyses réalisées sur le site, sous réserve de définir un support de diffusion approprié à ces données volumineuses.

Placoplatre informe de l'absence de détection de trace de contamination par des explosifs dans les canalisations retirées. Ces dernières n'ont donc pas imposé de lavage à grandes eaux, ni par conséquent de récupération et de traitement d'eaux.

Placoplatre présente le calendrier prévisionnel de dépôt du dossier de demande d'autorisation d'exploiter (DDAE) pour lequel les études d'impact et de danger sont à réaliser. Un dépôt est donc envisagé à l'été 2018 pour une mise en exploitation souhaitée de la carrière au 2nd trimestre 2019.

Placoplatre explique le contexte de la découverte, fin juillet 2017, d'objets localisés hors du fort central, présentant une signature radiologique et le déroulement des procédures engagées, notamment l'arrêt du chantier et l'alerte aux autorités compétentes. Il s'agit d'objets atypiques (fût compressé, débris de conteneur, cônes métalliques, sacs plastiques) retrouvés dans les terres de remblais enserrant les bâtiments. Ces objets sont marqués à l'uranium manufacturé à ratio isotopique naturel. Cet événement a revêtu un caractère inattendu dans la mesure où le dossier d'abandon du CEA ne faisait pas mention de la présence de ce type d'objet, dans les terres localisées hors du fort central.

L'ASN confirme la bonne gestion de l'événement par l'exploitant du fait d'un processus de détection adapté. L'ASN rappelle avoir effectué une inspection dès le 9 août 2017, de laquelle ont découlé plusieurs demandes complétées ensuite par le courrier des préfets du 13 novembre 2017. Placoplatre poursuit actuellement son travail de révision des procédures et protocole de suivi radiologique, afin d'intégrer le retour d'expérience lié à cette découverte. L'ASN rappelle que Placoplatre devra en particulier mener une réflexion sur le contrôle des objets éventuellement retrouvés antérieurement à la découverte de juillet 2017 et des terres ayant déjà fait l'objet d'un terrassement. Enfin, l'ASN précise que les opérations réalisées par Placoplatre ne sont pas soumises à autorisation préalable de l'ASN dans l'état actuel de la réglementation. Ainsi, elle ne pourrait demander la suspension des travaux qu'en cas de danger grave et imminent. Or les mesures et analyses réalisées montrent que le risque reste très inférieur aux limites fixées par le code du travail et ne mettent donc en évidence aucun danger grave et imminent sur le chantier.

L'ASN considère que, si l'impact dosimétrique estimé par Placoplatre demeure faible pour les travailleurs, le principe d'optimisation, qui sous-tend la réglementation en matière de radioprotection, doit néanmoins être mis en œuvre. Celui-ci consiste à réduire l'exposition des travailleurs à un niveau aussi bas que raisonnablement possible, même si elle est significativement inférieure à la limite réglementaire. L'ASN considère qu'il demeure des précisions à apporter, mais que l'organisation mise en place par Placoplatre devrait permettre de faire face à d'autres découvertes similaires.

Le conseiller départemental de Seine-Saint-Denis demande la levée du secret défense sur les documents liés aux sites du Fort de Vaujours.

Le sénateur Roger indique que la sénatrice Archimbaud a déjà posé la question au gouvernement* et rappelle à cette occasion aux élus et associations, membres de la CSS, la plus-value des parlementaires pour poser éventuellement des questions au gouvernement.

Au regard de la réponse apportée par le CEA quant à la découverte d'objets contaminés sur le site, l'ASN déduit qu'aucune traçabilité de ces objets n'a semble-t-il existé et que l'enfouissement de ces objets contaminés – en dessous des seuils réglementaires de l'époque – pourrait davantage relever d'initiatives individuelles.

L'association France Nature Environnement 77 s'étonne que le dossier d'abandon du site ne comprenne aucun bordereau d'élimination de déchets radioactifs et demande aux sous-préfets d'intervenir auprès du CEA afin d'obtenir la communication de ces documents.

* Question n° 0304G publiée au JO Sénat du 07/02/2017 – page 1445

L'association CRIIRAD, intervenant sur demande de France Nature Environnement, s'étonne également que le dossier d'abandon ne comprenne aucune mention relative à un risque de trouver des objets contaminés, et elle considère que le processus de détection mis en place par l'exploitant serait insuffisant pour détecter des poussières d'uranium invisibles, en comparaison des objets, plus facilement identifiables. Par ailleurs, la CRIIRAD émet des réserves sur la représentativité des mesures réalisées par l'APA au plus près des travailleurs. L'ASN apportera ultérieurement une réponse technique à cette remarque.

Placoplatre rappelle que les APA sont situées au plus près du chantier. Placoplatre précise que la protection des salariés est une priorité et que ceux-ci disposent donc des équipements nécessaires conformément à la réglementation et aux recommandations de l'ASN, qui confirme d'ailleurs l'inutilité des dosimètres et radiamètres pour détecter l'Uranium manufacturé. Elle rappelle que l'approche retenue est un contrôle ciblé selon un échantillonnage judicieusement choisi en fonction de l'historique du Fort et du retour d'expérience du chantier.

Sur demande de l'association Coubron Environnement, Placoplatre confirme le fonctionnement de deux balises dans les communes environnantes, mais explique le retard de montage du dispositif dans la commune de Coubron par la recherche d'un emplacement optimal permettant l'accès en toute sécurité pour effectuer les relevés et l'alimentation électrique.

Sur le devenir des terres amiantées, Placoplatre explique réfléchir encore au traitement adapté et conforme à la réglementation. Les terres de surface des terrains remaniés et les terres de recouvrement du gypse feront donc l'objet d'un traitement différent en termes radiologiques.

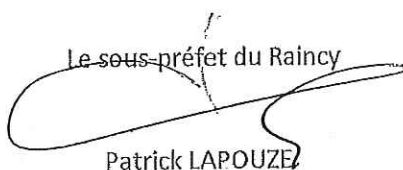
A l'interrogation du sénateur Roger sur l'avenir de ses terrains, la CA Paris-Vallée de la Marne indique l'abandon de tout projet hors cession à Placoplatre, seule société prête à acquérir les parcelles pour les exploiter et si nécessaire les dépolluer.

L'association L'effort de Vaujours exprime son inquiétude quant aux intrusions sur site. Si Placoplatre dispose d'un gardiennage 24h/24 et 7j/7 sur ses parcelles, la CA Paris-Vallée de la Marne ne dispose pas des moyens nécessaires à un gardiennage permanent sur les siennes.

L'association France Nature Environnement 77 indique par ailleurs que la synthèse hydrogéologique ne comporte pas toutes les cartes utiles telles que celles de schémas d'aménagement et de gestion des eaux existants à proximité. Elle demande par ailleurs que soit réalisée par le Laboratoire central de la préfecture de police ou un autre organisme, une compilation et interprétation de l'ensemble des données piézométriques et mesures radiologiques et physico chimiques portant sur les eaux souterraines du secteur, incluant les données du CEA, de Placoplatre et de Suez Sita Villeparisis.

Le Laboratoire central de la préfecture de police indique que les mesures radiologiques ne rentrent pas dans son domaine de compétence et que pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques, en principe l'agence de l'eau compile déjà les données issues de son réseau de mesure sur la qualité des eaux souterraines, mais étudiera tout de même la demande.

Les sous-préfets, après avoir remercié les membres de la CSS pour leur participation, lèvent la séance à 16H20.

Le sous-préfet du Raincy

Patrick LAPOUZE

Le sous-préfet de Torcy

Gérard BRANLY